

Conseil général de Vufflens-le-Château

Séance du lundi 28 octobre 2024

Procès-verbal 03/2024

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
2. Assermentation
3. Communications du bureau du Conseil général
4. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Présentation de l'avancement des travaux d'assainissement du bâtiment communal
7. Préavis 07/10/2024 taux d'imposition 2025
8. Divers et propositions individuelles

. * . * . * . * . *

A la salle du Conseil, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 28 octobre 2024.

Le secrétaire, Aurèle Etchegaray, procède à l'appel : sur les 73 membres que compte le Conseil général, 54 sont présents (74%), 16 sont excusés (22%) et 3 sont absents (4%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

L'assemblée ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe au vote.

Ce procès-verbal est **adopté avec 2 abstentions**.

2. Assermentation

Aucune assermentation en cette soirée.

3. Communications du bureau du Conseil général

Le Président donne suite à la demande de M. Michel Guignard, qui souhaitait savoir si une séance extra-muros, à l'instar d'autres communes du district, était réalisable. Il a l'avantage d'informer l'assemblée que cette demande a bien été prise en compte et qu'elle est actuellement à l'étude.

Le président informe l'assemblée qu'aucun membre du Conseil ne l'a encore approché dans le but d'une reprise prochaine de son poste de président. Il va faire prochainement un descriptif de poste afin de mieux informer les conseillers de ses activités, car la présidence devra être reprise en juin 2025.

4. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales

M. Tristan Perey a dernièrement participé à deux séances de l'ERM, les 26 juin et 25 juillet derniers. Le renouvellement de la STEP de Morges a notamment été débattu et voté. Le projet a finalement généré 3 oppositions.

Un projet a été lancé dans le but de revoir les clés de répartition. Finalement, 4 nouvelles communes de Hautemorges souhaitent être raccordées au réseau de l'ERM.

Les finances de l'ERM sont stables et n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers.

Mme Caroline Leiter a dernièrement participé à une assemblée de l'ASIME, le 25 septembre. Une interpellation a été faite en relation avec le déficit du cabinet dentaire, ce dernier offrant des prestations allant au-delà de ce qui est demandé par la loi. Le Codir propose d'approfondir 3 solutions à savoir : conserver le modèle actuel, arrêter les soins et se limiter à la prophylaxie, trouver une solution mobile, telle qu'une caravane dentaire. Le Conseil général de Vufflens-le-Château sera prochainement amené à se prononcer sur ce sujet.

L'ASIME prévoit une augmentation du nombre d'écoliers dans la région, ces prochaines années, avec une stabilisation prévue à l'horizon 2030-2032.

La mise en place de nouvelles normes comptables (MCH2) fait partie des préoccupations actuelles de l'ASIME.

Finalement, un préavis a été accepté concernant le financement lié à la rénovation de la cuisine du centre Marcel Barbey qui accueille des camps d'écoliers à la Vallée de Joux.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic a le plaisir d'informer l'assemblée que la municipalité organisera son traditionnel apéro de Noël le 19 décembre prochain dès 17h30. Celui-ci sera suivi d'un repas complet (entrée-plat-dessert) pour la somme de CHF 40.— pour ceux qui le souhaitent.

Les fenêtres de l'Avent rencontrent un vif succès cette année, avec déjà 14 dates réservées.

M. Chollet, municipal, intervient concernant les piquets de mensurations cadastrales qui doivent rester en place durant une période de deux ans. La société BHM à Lausanne peut être contactée si l'un ou l'autre de ces piquets devait occasionner des réels désagréments.

La population peut trouver sur l'application communale une mise à l'enquête géothermique. Des camions de deux sociétés distinctes vont en effet effectuer des sondages géothermiques sur le territoire communal. La population est donc invitée à consulter la mise à l'enquête susmentionnée si elle se questionne sur le passage de ces camions spécifiques.

6. Présentation de l'avancement des travaux d'assainissement du bâtiment communal

M. Yves-Alain Falcy présente préalablement des plans historiques et actuels du bâtiment communal pour une meilleure compréhension de la situation.

La Municipalité souhaiterait, dans le futur, changer le chauffage pour un système plus écologique comme par exemple un système à pellets.

L'ensemble des fenêtres, en façade, ont actuellement été remplacées. Le cadre de ces fenêtres est désormais en plastique, une finition harmonieuse de l'existant ayant néanmoins pu être conservée. Le vitrage est bien entendu aux normes actuelles en termes d'isolation.

Les accès au bâtiment, notamment la verrière en face de la grande salle, sont à l'étude et seront remplacés ultérieurement. Une solution harmonieuse en termes architectural, qui permette une isolation optimale et financièrement gérable est recherchée.

Le remplacement des chiens assis se trouvant dans la toiture par des velux est aussi à l'étude afin de trouver, là aussi, la solution la plus optimale possible.

7. Préavis 07/10/24 Taux d'imposition 2025

M. Cédric Blaser, président rapporteur de la commission des finances et de gestion, fait lecture du rapport de cette dernière qui propose un amendement du préavis municipal avec comme seul

changement le maintien d'un taux d'imposition à 60,5% contre une augmentation à 62.5% proposée par la Municipalité.

M. Pierre Siegwart, Syndic, apporte ensuite des compléments au préavis essentiellement en relation avec la marge d'autofinancement, qui est insuffisante à son avis, et les investissements à venir.

M. Julien Perrin est ensuite invité à présenter l'amendement qu'il a déposé avec l'appui de 2 autres membres du Conseil général, MM. Julien Bonjour et Claude Jutzi, amendement qui propose pour seul changement une baisse du taux d'imposition à 58,5%.

Le président informe enfin l'assemblée sur le déroulement des votes avant de passer la parole à l'assemblée pour les questions éventuelles :

Le sous-amendement de M. Perrin et de ses collègues sera voté en premier. S'il est accepté, la procédure s'arrête et le sous-amendement est officiellement entériné.

Si le sous-amendement susmentionné est refusé, l'amendement de la commission des finances sera voté. S'il est accepté, la procédure s'arrête et l'amendement proposé par la commission des finances est officiellement entériné.

Si l'amendement susmentionné est refusé, le préavis municipal sera voté.

M. le Syndic fait encore ressortir les éléments suivants :

- La nécessité d'investissements futurs conséquents jusqu'à l'horizon 2027, que sont :
 - o L'assainissement du réseau d'épuration
 - o La rénovation du collège
 - o L'augmentation de la participation communale pour la Vufflantine (UAPE et Crèche) en relation avec une augmentation de la fréquentation.

La commune souhaite par ailleurs créer une nouvelle UAPE suite à la reprise possible de deux classes par l'ASIME.

Le Syndic constate notamment un effondrement de la trésorerie depuis 2011, avec une dette actuelle de CHF 850'000.00.

Le financement par la dette est certes une solution mais selon lui, les 2 points d'impôts demandés ne représentent qu'une augmentation de 3,2% de la facture d'impôt communal, ce qui permettrait de maintenir une situation pérenne sur la durée.

Il tient par ailleurs à rappeler aux membres de l'assemblée les avantages de vivre à Vufflens que sont :

- o L'impôt foncier à 0,2% de moins que la plupart des autres communes
- o Un fond de rénovation
- o Des infrastructures scolaires, d'accueil parascolaire et une crèche
- o Un village proche des infrastructures routières principales et le train des MBC avec 2 gares et un battement de 30 minutes entre 2 trains.

Enfin, le fait de ne pas avoir d'endettement permet à la commune de Vufflens-le-Château d'être libre et indépendante.

M. Cédric Blaser mentionne que les intérêts de la dette d'environ un million pour la rénovation de la crèche, sont une bonne chose vu les taux d'intérêt actuels attractifs.

M. Perrin, au travers de son rapport documenté par une présentation Power Point, cherche à démontrer une Municipalité trop pessimiste et prudente. Il met notamment en exergue les revenus souvent sous-estimés et les amortissements extraordinaires pratiqués.

Selon lui, le taux d'imposition peut sans autres être adapté à la baisse et ceci sans craintes infondées. Il tient à rappeler que la gestion financière d'une commune ne peut être comparée à celle d'un ménage.

M. Dosios souhaite savoir si certains investissements prévisionnels pourraient être remis à plus tard ?

M. Henriod répond par la négative en citant notamment la situation des travaux de mise en séparatif des eaux claires et usées de certains quartiers qui sont impératifs car sous la contrainte de l'ERM.

M. Egger souhaite savoir quelle sera la part de financement de l'ASIME pour la crèche et le parascolaire ?

M. Le Syndic répond que l'ASIME n'intervient pas dans les infrastructures du préscolaire et du parascolaire qui sont entièrement à la charge des communes de Chigny et Vufflens-le-Château.

Pour information, le financement de la Commune est de CHF 4.— /h. pour le parascolaire et de CHF 5.— /h. pour la crèche pour les enfants de Vufflens-le-Château.

M. Cédric Blaser tient encore à relever que les investissements, y compris ceux en relation avec les collecteurs, s'amortissent sur une période de 30 ans. De ce fait, la charge annuelle reste à la portée du budget communal.

Suite à ces délibérations, le Président passe aux votes :

1. Du sous-amendement, qui propose un taux d'imposition de 58,5%

Approbations : 13 - Avis contraires : 25 - Abstentions 11

Le sous-amendement **est refusé**.

2. De l'amendement, qui propose un taux d'imposition inchangé à 60,5%

Approbations : 35 - Avis contraires : 15 - Abstentions 2

L'amendement **est accepté**

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 07/10/24 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion chargée d'examiner cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter l'amendement de la commission des finances et de gestion et de maintenir le taux d'imposition communal de Vufflens-le-Château à 60,5% pour l'année 2025
- De Maintenir les autres impôts prévus par l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

8. Divers et propositions individuelles

Mme Martine Gloor-Chassot a le plaisir d'annoncer à l'assemblée la mise en place, dès mi-novembre, à proximité de l'actuelle boîte à livres, sur la place du village, d'une boîte à livre dédiée aux plus jeunes.

M. Macchi interpelle la Municipalité car il est raccordé à la fibre optique via la société Sunrise et ne souhaite pas en changer. De fait, au vu de la prochaine installation de la fibre optique dans le village par la société Swisscom, les habitants n'auront-ils pas d'alternative à se rallier à Swisscom ?

M. Chollet confirme que ce ne sera pas le cas. Par ailleurs, la fibre optique étant une technologie assez récente qui n'a jamais été installée formellement au sein de la commune, M. Macchi doit vraisemblablement être raccordé à de la technologie coaxiale plutôt qu'à la fibre optique. En conclusion, la population de Vufflens-le-Château restera libre d'adhérer à cette technologie ou non et restera également libre de choix quant au fournisseur de prestation.

Les travaux devraient débuter début 2025 pour une durée probable d'une année jusqu'en 2026.

Mme Suzanne Perey souhaite savoir quand aura lieu la réouverture du pont des escaliers de Monnaz qui avait été emporté lors des intempéries de juillet 2024 ?

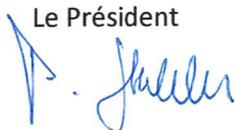
M. Henriod, Municipal, va prochainement assister à une séance avec le canton afin d'agender les futurs travaux de reconstruction de ce pont. Néanmoins, légalement, aucun travail sur les cours d'eaux n'est autorisé durant la période qui court de fin octobre jusqu'au mois d'avril. Les travaux de reconstruction se dérouleront donc très certainement au printemps voire à l'été 2025.

M. Hennard souhaite prendre des nouvelles de la crèche afin de savoir si l'investissement est rentable, tant au niveau financier que de son occupation ? La Municipalité fait état d'un bilan actuel équilibré et satisfaisant.

. * * * * *

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, il est 21h50 lorsque le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes au verre de l'amitié, pour celles qui le souhaitent.

Le Président



Philippe Stalder



Le secrétaire



Aurèle Etchegaray